Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260924-260903-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 12
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0
Nombre de votants : 12
Date de la convocation : 17/09/2026
Date d'affichage : 17/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent : M. Jean-Marie INTEM

Absent excusé : M. Philippe GASNIER – Mme Patricia BEAUZELS

Mme Eve ERNOULT est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.09.03

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur Didier TASSET, comptable public, il convient de procéder à l'admission en non-valeur de créances n'ayant pu faire l'objet d'un recouvrement.

Le montant total des sommes concernées s'élève à 4350.51 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 12 voix pour :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260924-260903-DE

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des sommes de **4350.51** €
(quatre mille trois cent cinquante euros et cinquante et un euros) ;

- **INSCRIT** la dépense au compte 6542, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Eve ERNOULT

Le Maire,
Romuald COCADIN

